

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES INDIVIDUELS ELABORES
CONFORMEMENT AU REFERENTIEL IFRS

La Société ENNAKL AUTOMOBILES

Siège social : Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis

La société ENNAKL AUTOMOBILES, publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires individuels arrêtés au 30 Juin 2021, élaborés conformément au référentiel IFRS. Ces états sont accompagnés du rapport d'examen limité des commissaires aux comptes : Mr Mohamed Lassaad BORJI (Les commissaires au comptes associés **MTBF-PWC**) et Mr Salah MEZIOU (**Expert Partners**).

ENNAKL Automobiles
Etat de la situation financière
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	30/06/2021	31/12/2020
<u>Actifs</u>			
Immobilisations incorporelles	A1	1 009 626	739 540
Immobilisations corporelles	A1	58 459 784	59 285 827
Immeubles de placement	A2	7 078 366	7 084 936
Droits d'utilisation	A3	435 717	447 493
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG	A4	56 635 420	61 990 395
Actifs financiers au coût amorti	A5	2 696 100	2 305 560
Titres de participation dans les filiales	A6	8 249 250	8 249 250
Actif d'impôt différé	P4	5 988 269	5 458 302
Actifs non courants		140 552 532	145 561 303
Stocks	A7	86 251 913	69 099 590
Créances clients	A8	114 631 129	76 665 882
Actifs financiers au coût amorti (CT)	A9	494 865	748 290
Autres actifs courants	A10	12 884 751	5 900 871
Liquidités et équivalents de liquidités	A11	10 847 243	29 590 329
Actifs courants		225 109 901	182 004 962
Total des actifs		365 662 433	327 566 265

ENNAKL Automobiles
Etat de la situation financière
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	<u>30/06/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social		30 000 000	30 000 000
Réserves		90 804 901	97 562 456
Résultat de l'exercice		19 746 888	12 937 514
Total des capitaux propres	C1	140 551 789	140 499 970
<u>Passifs</u>			
Emprunts	P1	7 425 318	10 499 895
Obligation locative	P1	485 062	480 813
Provision pour indemnité de départ à la retraite	P2	756 403	661 464
Provisions pour risques et charges	P3	12 845 254	12 812 383
Passifs non courants		21 512 037	24 454 555
Dettes fournisseurs	P5	169 114 113	137 472 884
Autres passifs courants	P6	5 034 355	6 601 513
Provision pour indemnité de départ à la retraite	P2	18 333	50 011
Passif d'impôt courant	P4	4 489 867	3 447 911
Emprunts et dettes financières	P1	20 943 568	13 671 448
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	P7	3 998 371	1 367 973
Passifs courants		203 598 607	162 611 740
Total passifs		225 110 644	187 066 295
Total des capitaux propres et passifs		365 662 433	327 566 265

ENNAKL Automobiles
Etat de résultat net et des autres éléments du résultat global
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	30 juin 2021	30 juin 2020
Activités poursuivies			
Produits issus des contrats avec les clients	R-1	274 171 437	139 673 370
Coûts des ventes	R-2	(231 305 130)	(119 011 366)
Marge brute		42 866 307	20 662 004
Autres gains	R-3	557 149	920 231
Frais de commercialisation et de distribution	R-4	(8 583 686)	(3 561 295)
Charges administratives	R-5	(10 562 889)	(9 745 194)
Autres pertes	R-6	(3 143 544)	(1 080 679)
Résultat opérationnel		21 133 337	7 195 067
Produits financiers	R-7	10 034 720	5 836 271
Charges financières	R-8	(3 723 671)	(2 697 487)
Résultat financier net		6 311 049	3 138 784
Résultat avant impôt		27 444 386	10 333 851
Charge d'impôt sur le résultat		(7 697 498)	(2 829 367)
Résultat après impôt des activités poursuivies		19 746 888	7 504 484
Résultat net de la période		19 746 888	7 504 484
<i>Résultat de base par action</i>		<i>0,658</i>	<i>0,250</i>
<i>Résultat dilué par action</i>		<i>0,658</i>	<i>0,250</i>
Autres éléments du résultat global			
Instruments financiers à la juste valeur par le biais des AERG	A4	(170 740)	(9 672 218)
Ecart actuariel (OCI)	P-2	(24 330)	50 084
Autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôt		(195 070)	(9 622 134)
Résultat global de la période		19 551 818	(2 117 650)
<i>Résultat global de base par action</i>		<i>0,652</i>	<i>-0,071</i>
<i>Résultat global dilué par action</i>		<i>0,652</i>	<i>-0,071</i>

ENNAKL Automobiles
Etat des flux de trésorerie
(Montants exprimés en dinars)

	30/06/2021	31/12/2020
<u>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</u>		
Résultat avant impôt	27 444 386	23 675 064
Ajustements pour :		
Dotations aux amortissements	2 039 913	4 878 265
Indemnité de départ à la retraite	38 930	70 190
Dotations aux provisions	1 220 434	6 112 072
Reprise sur provision	(12 066)	(146 877)
Charge d'impôt	(7 697 498)	(10 737 550)
Variation de l'impôt différé	(345 747)	(905 358)
Variation de l'impôt courant	1 041 956	397 037
Droit d'utilisation	-	9 766
Plus-value sur cession des actifs financiers par le biais du résultat net	-	4 445 678
Plus ou moins-value sur instruments de couverture	2 630 398	(485 835)
Plus-value sur cession d'immobilisations corporelles	49 655	(187 122)
Plus-value sur cession d'immobilisations financières	(101 673)	-
Variation du BFR:		
Variation des stocks	(17 130 642)	(7 855 718)
Variation des créances clients	(38 656 092)	6 590 098
Variation des autres actifs courants	(8 497 170)	3 846 560
Variation des dettes fournisseurs	31 673 750	20 619 012
Variation des autres passifs courants	(1 567 158)	(70 548)
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(7 868 624)	50 254 734
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>		
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations	(1 579 065)	(3 169 953)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations	72 503	511 705
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	-	(24 498 543)
Encaissements provenant de la cession d'autres actifs financiers	6 071 673	26 855 035
Encaissements/Décaissements provenant des prêts au personnel & cautionnements	(137 114)	(262 060)
Encaissement sur prêt obligataire	-	660 000
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	4 427 997	96 184
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>		
Décaissements provenant de distributions de dividendes	(19 500 000)	(7 500 000)
Encaissement sur emprunt à LT	-	6 000 000
Décaissement sur emprunts	(2 857 259)	(5 092 878)
Encaissement/Décaissement crédit de gestion et billets à ordre	7 054 800	(22 992 231)
Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement	(15 302 459)	(29 585 109)
Variation de la trésorerie	(18 743 086)	20 765 809
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	29 590 329	8 824 520
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période	10 847 243	29 590 329

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES (En dinars tunisiens)

Désignations	Note	Capital social	Réserves	Autres éléments du résultat global	Résultat de l'exercice	Total
Situation au 31/12/2019		30 000 000	84 418 733	11 559 743	17 836 776	143 815 252
Affectation du résultat de l'exercice 2019		-	10 336 776	-	(10 336 776)	-
Variation des Autres éléments du résultat global		-	-	(9 622 134)	-	(9 622 134)
Distribution de dividendes		-	-	-	(7 500 000)	(7 500 000)
Résultat de la période		-	-	-	7 504 484	7 504 484
Situation au 30/06/2020		30 000 000	94 755 509	1 937 609	7 504 484	134 197 602
Situation au 31/12/2020		30 000 000	99 232 252	(1 669 796)	12 937 514	140 499 970
Affectation du résultat de l'exercice 2020		-	12 937 514	-	(12 937 514)	-
Variation des Autres éléments du résultat Global	C1	-	-	(195 069)	-	(195 069)
Distribution de dividende		-	(19 500 000)	-	-	(19 500 000)
Résultat de la période		-	-	-	19 746 888	19 746 888
Situation au 30/06/2021		30 000 000	92 669 766	(1 864 865)	19 746 888	140 551 789

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. Présentation générale de la société « ENNAKL AUTOMOBILES »

1.1. Présentation de la société « ENNAKL AUTOMOBILES »

La société « ENNAKL AUTOMOBILES » est une société anonyme créée le 06 Février 1965 par un groupement d'entreprises publiques avec un capital de 100 000 Dinars. Elle a été privatisée au courant de l'année 2007. En 2010 elle a été introduite en bourse pour une portion de 40 % de son capital. Elle est cotée sur deux bourses différentes à savoir la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis à hauteur de 30 % du capital et la Bourse de Casablanca à hauteur de 10 % du capital.

L'objet principal de la société « ENNAKL AUTOMOBILES » est la commercialisation du matériel de transport, le service après-vente (y compris les pièces de rechange) par l'intermédiaire de sa filiale CAR Gros, le service après-vente et tout ce qui se rapporte à ce domaine.

La société « ENNAKL AUTOMOBILES » est l'importateur et le distributeur officiel en Tunisie des véhicules neufs des marques : VOLKSWAGEN ; VOLKSWAGEN Utilitaires ; AUDI ; PORSCHE, SEAT et à partir de l'année 2015 SKODA.

La société est détenue principalement par les groupes PGI et PGH. Le groupe PGI représente le bloc d'actionnaires majoritaire dans la société.

1.2. Faits marquants de l'exercice :

Les faits les plus marquants de la période s'étalant du 1^{er} Janvier 2021 au 30 juin 2021 sont les suivants :

- Les produits issus des contrats avec les clients au 30/06/2021 ont atteint 274 171 437 DT contre 139 673 370 DT au 30/06/2020, soit une augmentation de 96%.

La société Ennakl Automobiles a réalisé des performances notables au terme du 2^{ème} trimestre 2021 et retrouve sa position de leader des importateurs du secteur automobile avec 15% de part de marché.

- L'augmentation des produits des placements de 74% est justifiée par la distribution des dividendes par les banques et les établissements financiers en 2021 au titre des exercices 2019 et 2020.
- L'affaire avec la société TPA « Tout Pour Auto » a fait l'objet d'une sentence arbitrale au cours du premier semestre 2021. Le détail de la sentence est décrit au niveau de la note E relative aux litiges et affaires en cours.

2. Présentation des principes et méthodes comptables

Les états financiers de la société sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de l'information financière ainsi que par les normes internationales d'information financière « IFRS » et les interprétations IFRIC « International Financial Reporting Interpretation Committee »

La société a adopté les mêmes principes comptables appliqués pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2020.

Les états financiers couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 30 Juin 2021.

En préparant les états financiers conformément aux normes IFRS, le management a fait recours au jugement professionnel et a effectué des estimations ayant un impact sur l'application des méthodes comptables de la société et sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent parfois être différents des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation est comptabilisé d'une manière prospective.

Les estimations pouvant avoir un impact significatif sur les états financiers sont exposées au niveau de la note 2.17.

2.1. Bases de mesure

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la convention du coût historique, à l'exception des instruments financiers et des dérivés évalués à la juste valeur comme exposé ci-dessous.

2.2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Les immobilisations avec une valeur d'acquisition inférieure à 500 Dinars sont amorties en totalité dès le premier exercice de leur acquisition.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront à la société et que ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Par la suite les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé selon le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité effective. Les durées de vie appliquées par la société sont les suivantes :

Logiciels	33,33%	Constructions	3,75%
Matériel informatique	33,33%	Showroom	5%
Equipements de bureaux	10% et 15%	Matériels et outillages	10%
Agencements et aménagements	10%	Matériels de transport de fonction	12,50%
Matériels de transport de service	20%		

L'amortissement relatif aux immobilisations acquises au cours de l'exercice est calculé compte tenu de la règle du prorata-temporis.

La méthode d'amortissement la durée de vie restante et la valeur résiduelle sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

2.3. Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont évalués initialement au coût. Les coûts de transaction sont inclus dans l'évaluation initiale.

Après la comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont évalués selon le modèle du coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

Les constructions classées en immeubles de placement sont amorties selon le mode linéaire au taux de 3,75%.

2.4. Instruments financiers

La société classe ses actifs financiers dans l'une des catégories suivantes :

- Les actifs financiers au coût amorti.
- Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global « JVAERG ».
- Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net « JVRN ».

La classification des actifs financiers dépend du modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers ainsi que des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

2.4.1 Règles de classification et mesure des actifs financiers

(a) *Actifs financiers au coût amorti*

Les actifs financiers sont classés dans la catégorie d'actifs financiers au coût amorti lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :

- a) la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ;
- b) les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (« SPPI »).

Cette catégorie contiendra également d'autres instruments de dette, lesquels sont classés à titre de prêts et créances aux termes de l'IAS 39, s'ils remplissent les critères des flux de trésorerie contractuels correspondant à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et du modèle économique.

Un instrument d'emprunt à taux d'intérêt variable peut répondre aux critères d'un actif financier au coût amorti.

Un risque significatif de non-paiement ou de crédit n'empêche pas le classement d'un actif financier comme évalué au coût amorti tant que ses paiements contractuels sont déterminés ou déterminables.

Les instruments de capitaux propres ne peuvent être classés dans cette catégorie soit parce qu'ils ont une durée de vie indéfinie et ne comportent donc pas d'échéance, soit parce que les montants que leur détenteur peut recevoir peuvent varier d'une manière qui les rend non déterminés ou déterminables d'avance.

Le business modèle de détention afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels n'exclut pas les cessions qui ont le caractère non significatifs ou non récurrents par exemple pour répondre à des besoins de trésorerie imprévus suite à une augmentation du risque de crédit de la contrepartie.

Cette catégorie comprend principalement les créances clients et comptes rattachés, les débiteurs divers, les liquidités et équivalents de liquidités, les prêts au personnel, les prêts obligataires (que la société compte détenir jusqu'à leur échéance) et les dépôts et cautionnements.

Les actifs financiers au coût amorti sont évalués initialement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction occasionnés par leur acquisition ou émission ou à leur juste valeur si elle est différente du coût d'acquisition. Ils sont subséquemment évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Par ailleurs, les actifs financiers au coût amorti sont soumis à un test de dépréciation selon le nouveau modèle des pertes de crédit attendus introduit par la norme IFRS 9. La société a opté pour la simplification prévue par la norme IFRS 9 pour les créances clients en optant pour une estimation des pertes de valeur sur la durée de vie totale de l'actif financier en question.

Lorsque la société détermine si le risque de crédit a augmenté de façon significative depuis sa comptabilisation initiale, elle tient compte des informations raisonnables et justifiables qui peuvent être obtenues sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs. Il s'agit notamment des informations quantitatives et qualitatives et d'analyses basées sur l'expérience historiques et une évaluation avisée du crédit ainsi que des informations prospectives.

La société considère que le risque de crédit a augmenté de façon significative si les paiements sont en souffrance depuis plus de 30 jours.

La société considère qu'un actif financier est défaillant lorsque :

- Il est peu probable que le client paye la totalité de ses montants dus à la société dans les délais convenus ; Ou
- L'actif financier est échu depuis plus de 90 jours.

Par ailleurs, pour l'estimation de la probabilité de défaut la société a eu recours à des notations de la contrepartie lorsque cette notation est disponible.

Les pertes de crédit attendues sont une estimation, établies par pondération probabiliste, des pertes de crédit. Les corrections de valeur pour perte de crédit sont déduites de la valeur comptable de l'actif financier (sous forme de provision pour dépréciation).

(b) les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Les actifs financiers sont classés dans la catégorie d'actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global lorsque les deux conditions suivantes sont réunies:

- a) La détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ;
- b) Les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Par ailleurs, pour les instruments de capitaux propres, autre que ceux détenus à des fins de trading, l'entité a une option irrévocable de les classer dans cette catégorie d'actifs financiers à la JVAERG.

Les actifs financiers à la JVAERG sont comptabilisés initialement à leur coût d'acquisition majorée des coûts de transaction occasionnés par leur acquisition ou émission ou à leur juste valeur si elle est différente du coût d'acquisition. C'est ainsi que les prêts accordés au personnel à un taux inférieur au taux de marché sont ramenés à leur juste valeur par référence au taux d'intérêt de marché applicable pour des prêts similaires.

A la clôture de l'exercice, les actifs financiers à la JVAERG sont évalués à leur juste valeur et la variation de la juste valeur est comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat global.

Les instruments de dette classés dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG sont soumis à un test d'impairment selon la méthode des pertes de crédit attendues (telle qu'exposée ci-dessus) et toute dépréciation éventuelle est reclassée des autres éléments du résultat global vers le résultat de l'exercice (en tant que perte de valeur).

Par ailleurs, les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global doivent être reclassés en résultat net lors de la cession ou la sortie des actifs financiers.

Pour les instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG, les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global ne seront plus reclassés en résultat (même en cas d'impairment ou de cession). Ils peuvent toutefois être reclassés parmi les autres réserves (au sein des capitaux propres).

(c) *les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net*

Les instruments de capitaux propres et les instruments de dettes n'ayant pas pu être classés dans la catégorie des actifs financiers au coût amorti ou les actifs financiers à la JVAERG (parce qu'ils ne satisfont pas les critères de classement ci-dessus) sont classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le résultat.

Cependant, l'entité peut choisir de manière irrévocable, lors de la comptabilisation initiale, de présenter dans les autres éléments du résultat global les variations futures de la juste valeur de placements particuliers dans des instruments de capitaux propres (autre que ceux détenus à des fins de trading) qui seraient autrement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. La société a ainsi opté pour la classification des placements dans des instruments des capitaux propres autre que ceux détenus à des fins de trading) dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG.

L'entité peut, lors de la comptabilisation initiale, désigner de manière irrévocable un actif financier comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation (parfois appelée « non-concordance comptable ») qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci selon des bases différentes. La société n'a pas opté pour une telle désignation.

Les instruments dérivés sont aussi classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le résultat à moins qu'elles ne fassent pas partie d'une relation de couverture qui satisfait les conditions de la comptabilité de couverture.

Les instruments financiers à la juste valeur par le résultat net comprennent pour la société les placements liquides (notamment les titres SICAV) ainsi que les instruments dérivé (contrat de change à terme) étant donné que la société n'a pas opté pour la comptabilité de couverture.

Pour les titres de participation dans les filiales, la société a opté pour la méthode du coût conformément à la norme IAS 27, Etats financiers individuels.

2.4.2 Règles de classification et mesure des passifs financiers

Les passifs financiers de la société sont classés parmi la catégorie des passifs financiers au coût amorti à l'exception des instruments dérivés de couverture passifs classés parmi la catégorie des passifs financiers à la juste valeur par le résultat net.

2.4.3 Reclassement des actifs financiers

Les actifs financiers ne sont pas reclassés à la suite de leur comptabilisation initiale que si la société change de modèle économique de gestion des actifs financiers. Le cas échéant, l'ensemble des actifs financiers concerné est reclassé le premier jour de la première période de reporting suivant le changement du modèle économique.

2.4.4 Décomptabilisation des actifs financiers

La société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par l'actif financier expirent ou lorsqu'elle transfère les droits à recevoir les flux de trésorerie contractuels dans une transaction dans laquelle la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés ou lorsqu'elle ne

transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages et ne conserve pas le contrôle de l'actif financier.

La société conclut des transactions dans lesquelles elle transfère des actifs financiers comptabilisés (créances clients) dans son état de situation financière mais conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier et de ce fait les actifs financiers en question ne sont pas décomptabilisés.

2.4.5 Décomptabilisation des passifs financiers

La société décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

Un passif financier est également décomptabilisé lorsque ses conditions financières sont modifiées et que les flux de trésorerie du nouveau passif financier sont substantiellement différents du passif financier original, auquel cas un nouveau passif financier est comptabilisé à sa juste valeur selon les conditions modifiées.

2.4.6 Compensation entre les actifs et les passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés et présentés pour leur solde net dans l'état de situation nette si et seulement si la société dispose actuellement d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et a l'intention soit de les régler pour un montant net soit de réaliser l'actif et régler le passif simultanément.

2.4.7 Comptabilisation des produits financiers et charges financières

Les produits financiers et charges financières provenant des intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont comptabilisés en résultat net dès que la société acquiert le droit de percevoir les dividendes (qui correspond à la date de l'assemblée générale ayant approuvé la distribution des dividendes).

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les sorties et entrées de trésorerie futures estimées sur la durée de vie attendue de l'instrument financier de manière à obtenir :

- La valeur comptable de l'actif financier ; ou
- Le coût amorti du passif financier

Lors du calcul du produit financier et charge d'intérêt, le taux d'intérêt effectif est appliqué à la valeur comptable brute de l'actif s'il n'est pas déprécié ou au coût amorti du passif.

2.5. Contrats de location

Les contrats de location portent essentiellement sur des biens immobiliers. La société applique les dispositions de la norme IFRS 16.

Les durées de location retenues comprennent les durées fermes des contrats et les périodes de renouvellement prévues. Les taux d'actualisation utilisés correspondent au taux marginal d'endettement de la société.

Les actifs détenus en vertu du contrat de location sont amortis sur leur durée d'utilisation.

2.6 Stocks

Les flux d'entrée et de sortie des stocks de la société « ENNAKL AUTOMOBILES » sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire intermittent.

Les stocks VN sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par VIN (numéro de châssis) majorés des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Les stocks de pièces de rechange sont évalués initialement à leur coût d'acquisition en application de la méthode du coût moyen pondéré calculé à la fin de la période.

Le stock de carburant et de lubrifiants est valorisé selon la méthode du dernier coût d'achat.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente.

2.7. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquemment évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute provision pour dépréciation.

2.8. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités sont constitués par les liquidités immédiatement disponibles et par les actifs financiers (placements) à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

2.9. Avantages du personnel

a) Avantages à long terme

Les avantages à long terme du personnel sont constitués des indemnités de départ à la retraite.

L'entité utilise la méthode actuarielle « Projected unit credit » préconisée par la norme IAS 19 révisée pour estimer de façon fiable le coût qu'assumera au final l'entité pour les prestations accumulées par les membres de son personnel en contrepartie des services rendus pendant la période considérée et les périodes antérieures.

Selon cette méthode, le montant des engagements appelé « Defined Benefit Obligation » (« DBO »), est déterminé en calculant premièrement le montant des prestations dues à la date du départ à la retraite en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté à cette date. La projection prend en compte les facteurs d'actualisation et de probabilité de présence et de survie jusqu'à la date de départ à la retraite. Pour les actifs participant au régime, le ratio de l'ancienneté à la date d'évaluation sur l'ancienneté à la date de départ à la retraite est appliqué pour déterminer les engagements à la date d'évaluation.

Le but de cette méthode actuarielle est de reconnaître dans les calculs des engagements relatifs aux services passés une partie des augmentations futures de salaire. La différence entre les engagements (DBO) et le montant des actifs de couverture correspond au niveau des provisions du régime (surplus ou déficit) à la date d'évaluation.

Le coût des services rendus de l'exercice appelé « Service Cost » correspond à l'accroissement probable des engagements du fait de l'année de service supplémentaire qu'aura effectuée le participant à la fin de cet exercice.

Le coût de l'actualisation appelé « Interest Cost » correspond à l'accroissement des engagements du fait de la réduction d'une année de la durée d'actualisation de la prestation pour chacun des participants.

Les hypothèses actuarielles sont les meilleures estimations faites par l'entité des variables qui détermineront le coût final des avantages postérieurs à l'emploi. Elles comprennent :

- des hypothèses démographiques relatives aux caractéristiques futures des membres du personnel en activité et des anciens membres du personnel, notamment à la mortalité et au taux de rotation ;
- des hypothèses financières qui portent notamment sur des éléments tels que le taux d'actualisation et celles relatives aux salaires futurs.

L'impact des changements des hypothèses actuarielles sur le montant de la provision est constaté dans les autres éléments du résultat global sous la rubrique « Ecart actuariels »

La société contribue aussi au régime de sécurité sociale obligatoire qui est considéré comme un régime à cotisation défini. Les cotisations payées au cours de l'exercice sont comptabilisées en charges.

b) Avantages à court terme

Les avantages à court terme sont les avantages du personnel (autres que les indemnités de cessation d'emploi) dont le règlement intégral est attendu dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice où les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Ils sont constitués par :

- Les salaires et les cotisations de sécurité sociale ;
- Les congés annuels payés et les congés de maladie payés ;
- L'intéressement et les primes ;
- Les avantages en nature pour les membres du personnel en activité.

Ils sont comptabilisés parmi les charges de l'exercice lorsqu'ils sont encourus.

La société comptabilise à la clôture de l'exercice une provision pour les congés payés correspondant aux droits à absences rémunérées reportables, lorsque les membres du personnel rendent les services qui leur donnent droit à de nouvelles absences rémunérées futures.

2.10. Fournisseurs et comptes rattachés

Etant des passifs financiers qui ne sont pas à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, les fournisseurs et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquemment évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt.

2.11 Emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

2.12 Provisions pour risques et charges

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique. La direction juridique peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classés en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

2.13. L'impôt courant et différé

La charge d'impôt pour la période comprend les impôts exigibles et différés.

a) Impôt exigible

La société est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 35%. L'impôt exigible est comptabilisé en tant que passif dans la mesure où il n'est pas payé. Si le montant déjà payé au titre de la période et des périodes précédentes excède le montant dû pour ces périodes, l'excédent comptabilisé en tant qu'actif.

Les actifs et passifs d'impôt exigible sont évalués en utilisant les taux d'impôt (et les lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

L'impôt exigible est comptabilisé en charges et compris dans le résultat net de la période sauf dans la mesure où l'impôt est généré par une transaction ou un événement comptabilisé hors résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres, dans la même période ou une période différente ou par un regroupement d'entreprises

b) **Impôt différé**

L'impôt différé est comptabilisé sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires imposables, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- a. La comptabilisation initiale du goodwill ; ou
- b. La comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :
 - i) N'est pas un regroupement d'entreprises, et
 - ii) Au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel ces différences temporaires déductibles pourront être imputées, sera disponible, à moins que l'actif d'impôt différé ne soit généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :

- a. N'est pas un regroupement d'entreprises ; et
- b. Au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la société ré-estime les actifs d'impôt différé non comptabilisés. La société comptabilise un actif d'impôt différé qui ne l'avait pas été jusque-là dans la mesure où il est devenu probable qu'un bénéfice imposable futur permettra de recouvrer l'actif d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les taux d'impôt appliqués sont revus à chaque date de clôture.

Le changement des actifs et passifs d'impôts différés sont traités en tant que changements d'estimations comptables.

L'impôt différé est comptabilisé en produits ou en charges et compris dans le résultat net de la période sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- a. Par une transaction ou un événement comptabilisé hors résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres, dans la même période ou une période différente ; ou
- b. Par un regroupement d'entreprises (autre que l'acquisition, par une entité d'investissement, au sens d'IFRS 10 États financiers consolidés, d'une filiale qui doit être évaluée à la juste valeur par le biais du résultat net).

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si et seulement si :

- a. La société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- b. Les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même administration fiscale :
 - i. Sur la même entité imposable, ou
 - ii. Sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de

régler les passifs simultanément, lors de chaque période future au cours de laquelle on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différé soient réglés ou recouvrés.

2.14. Comptabilisation des revenus

La société a adopté la norme IFRS 15 pour la reconnaissance des revenus.

En vertu de la norme IFRS 15, les revenus sont constatés selon le modèle général de reconnaissance des revenus basés sur les cinq étapes suivantes :

- Identification des contrats avec les clients (formes implicites ou explicites)
- Identification des obligations de prestation
- Evaluation du prix de transaction
- Répartition du prix de transaction entre les obligations de prestation
- Constatation du revenu afférent à chaque obligation de prestation lorsque cette dernière a été honorée

Les revenus provenant de la vente des véhicules sont comptabilisés à la survenance du fait générateur matérialisant le transfert des principaux risques et avantages inhérents à la propriété qui coïncide généralement avec la facturation.

Les revenus provenant des prestations de services sont constatés au fur et à mesure que le service est rendu aux clients selon le pourcentage d'avancement estimé.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

2.15. Transactions en monnaies étrangères

Les états financiers sont présentés en dinars tunisiens qui constitue la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des états financiers

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en dinars tunisiens selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

2.16. Juste valeur

Certaines méthodes comptables de la société de même que certaines informations à fournir impliquent d'évaluer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers. La mesure à la juste valeur concerne principalement les instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global et des instruments dérivés de couverture classés dans la catégorie de la juste valeur en contrepartie du résultat net.

La société a mis en place un dispositif pour contrôler les évaluations de juste valeur. La société fait appel aux spécialistes pour l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers.

Dans la mesure du possible, lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la société s'appuie sur des données de marché observables. Les évaluations de juste valeur sont classées selon une hiérarchie comptant trois niveaux, en fonction des données utilisées dans la technique d'évaluation.

- Niveau 1 : juste valeur évaluée sur la base de cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : juste valeur évaluée à l'aide de données, autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix) ...

- Niveau 3 : juste valeur pour l'actif ou le passif évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Si les données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif correspondent à différents niveaux dans la hiérarchie de la juste valeur, la juste valeur obtenue est alors classée globalement au même niveau de hiérarchie que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur prise dans son ensemble.

Le tableau suivant récapitule les actifs et passifs financiers évalués en juste valeur avec un classement du niveau d'évaluation de la juste valeur :

30/06/2021	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers en JVAERG			
Titres cotés (Amen Bank et ATL)	49 360 936	-	-
Titres non cotés (fonds gérés SICAR)	-	-	7 274 484
Passifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	3 998 371

31/12/2020	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers en JVAERG			
Titres cotés (Amen Bank, Attijari Bank et ATL)	49 834 513	-	-
Titres non cotés (fonds gérés SICAR)	-	-	12 155 882
Passifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	1 367 973

Les données du niveau 3 sont relatives à :

- L'évaluation de certains titres (fonds gérés SICAR) pour lesquels il n'y a pas de données de marchés disponibles. La méthode utilisée consiste en la méthode de la valeur mathématique des titres qui constitue la seule information disponible qui pourrait refléter la juste valeur de ces titres ; et
- L'évaluation de la juste valeur des contrats à terme de change. En l'absence des données observables sur le marché, la société utilise une technique d'évaluation en utilisant des hypothèses financières relatives à l'évolution des cours de change à terme. L'impact de l'actualisation est jugé non significatif du fait que ces contrats sont à court terme.

2.17. Estimations significatives

Les principales estimations significatives ayant un impact sur les états financiers sont les suivantes :

a) Juste valeur des instruments financiers

- La société dispose d'un portefeuille de placements en instruments de capitaux propres pour lesquels elle a opté pour les comptabiliser à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global. Ce portefeuille est constitué par des titres cotés sur la bourse des valeurs mobilières de Tunisie et des fonds gérés SICAR (portefeuille de titres de participation géré par une SICAR). Pour l'évaluation de la juste valeur de ce portefeuille la société a utilisé principalement des données de marché à savoir :
 - Les cours boursiers pour les sociétés cotées ou des prix observés dans des transactions récentes ayant porté sur des titres similaires ;
 - Des techniques d'évaluation pour les autres titres en l'absence de valeur de marché. Faute d'information disponible, la société a eu parfois recours à la valeur mathématique comme une approximation de la juste valeur.

Ainsi, la juste valeur de ces titres est déterminée par référence au marché (niveau 1) ou selon des techniques d'évaluation basées sur des hypothèses de marché (niveau 2).

- Afin de se couvrir contre le risque de change, la société conclut des contrats à terme d'achat de devise. La société n'a pas opté pour la comptabilité de couverture et en

conséquence les dérivés sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat. Pour l'estimation de la juste valeur des dérivés, la société a utilisé des hypothèses financières notamment relatives à l'estimation des courts à terme à chaque date de clôture et un taux d'actualisation (voir note 2.15).

i. Politique d'amortissement

Les durées de vie économiques utilisées pour les immobilisations corporelles et les immeubles de placement font appel au jugement de la part du management. L'estimation de ces durées de vie économique est faite en fonction de l'estimation de consommation des avantages économiques futurs représentatifs d'un actif. Pour l'estimation de cette durée de vie l'entité tient compte des facteurs suivants

- (a) la nature de l'actif et l'usage attendu de l'actif.
- (b) l'usure physique attendue, qui dépend de facteurs opérationnels comme les cadences auxquelles l'actif est utilisé ou le programme de maintenance, ou les soins et la maintenance apportés à l'actif en dehors de sa période d'utilisation ;
- (c) l'obsolescence technique ou commerciale ;
- (d) les limites juridiques ou similaires sur l'usage de l'actif, telles que les dates d'expiration des contrats de location.

Les durées d'amortissement sont revues à chaque date de clôture en fonction de l'expérience de l'entité et en cas de changement, il est comptabilisé comme un changement d'estimation conformément à la norme IAS 8.

2.18. Information sectorielle

La société est considérée comme mono activité et intervient sur une seule zone géographique. La direction suit notamment les ventes des voitures par marque.

3. Note sur la gestion des risques

3.1. Facteurs de risques financiers

Les activités de la société l'exposent à divers risques financiers : risque de marché (y compris risque de change, risque de prix et risque de taux d'intérêt), risque de crédit et risque de liquidité. La direction vise à minimiser les effets potentiellement négatifs de ces risques sur la performance financière de l'entité par le processus de suivi effectué par la Direction Financière et la Direction Générale de la société.

Voici les principales mesures prises par la direction pour mesurer l'exposition et gérer le risque financier

Risque	Exposition résultant de :	Mesure	Management
Risque de marché (taux de change)	Les achats étrangers	Analyse de sensibilité	Instruments de couverture (Ex : Achat de devise à terme)
Risque de marché - Taux d'intérêt	Les emprunts à taux d'intérêt variables	Analyse de sensibilité	Risque non significatif
Risque de crédit	Trésorerie, équivalents de trésorerie, clients et autres débiteurs	Analyse par âge	Diversification des banques et étude de la qualité de la contrepartie
Risque de liquidité	Emprunts et autres passifs	Prévisions des flux de trésorerie	Gestion du fonds de roulement

Les instruments financiers de l'entité se détaillent comme suit :

Désignation	30 Juin 2021	31 Décembre 2020
Créances clients	114 631 129	76 665 882
Autres actifs courants	10 641 947	4 771 767
Liquidités et équivalents de liquidités	10 847 243	29 590 329
Prêts au personnel	2 365 721	2 172 838
Dépôts et cautionnements	691 629	691 629
Avances au personnel	183 135	238 905
Total des actifs financiers au coût amorti	139 360 804	114 131 350
Actifs financiers à la JV par les AERG	56 635 420	61 990 395
Total des actifs financiers	56 635 420	61 990 395

*Les avances fournisseurs et les charges constatées d'avance sont exclus.

Désignation	30 Juin 2021	31 Décembre 2020
Emprunts	28 368 886	24 171 344
Créditeurs et autres créditeurs divers	174 148 468	144 074 396
Total des passifs financiers au coût amorti	202 517 354	168 245 740
Passifs financiers à la JV par le résultat net	3 998 371	1 367 973
Total des passifs financiers	206 515 725	169 613 713

** les avances clients et les produits constatés d'avance sont exclus.

3.1.1. Risques de marché

a. Risque de change

Le risque de change découle des taux de change qui influent sur les paiements et les rentrées de fonds en devises étrangères, ainsi que sur l'évaluation des actifs et des passifs en devises étrangères. Compte tenu de la nature des activités de l'entité, cette dernière effectue des transactions significatives libellées en devises étrangères notamment les achats de voitures effectuées en devise (principalement en Euro et USD). En conséquence, l'entité est exposée au risque de change.

Pour faire face à ce risque, l'entité a opté pour la conclusion des contrats d'achat à terme de devise (Achats Forward).

Par un test de sensibilité, nous avons estimé les risques de change que l'entité risque d'encourir si elle n'opte pas pour la couverture de ses achats en monnaies étrangères.

L'impact d'une variation du cours de change EUR/TND sur le coût des ventes se présente ainsi :

Désignation	30/06/2020	31/12/2020	Variation	En %
Cours spot EUR/TND	3,3110	3,3256	-0,01455	-0,438%

Désignation	Hypothèse	Impact sur les achats en devise
EUR/TND	-0,43% par rapport au 30/06/2020	(918 122)
EUR/TND	+0,43 % par rapport au 30/06/2020	918 122

b. Risque de prix

L'exposition au risque des prix est limitée du fait que la société conclut des contrats de change à terme afin de limiter l'effet de change sur le coût d'achat. Par ailleurs, les prix de vente sur le marché sont fixés automatiquement en fonction du coût d'achat

des voitures ce qui garantit une certaine marge de la société et limite donc l'exposition de la société au risque des prix.

c. Risque du taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt de l'entité provient principalement de deux emprunts à long terme.

Ces deux emprunts ont été négociés à des taux variables. Ces emprunts exposent l'entité aux risques de flux de trésorerie. Au 30 Juin 2021, si le taux d'intérêt augmentait/baissait de 0,5%, toutes les autres variables restant constantes, le résultat net de la période aurait été inférieur/supérieur de 59 712 DT.

3.1.2. Risque de crédit

Le risque de crédit découle des liquidités et équivalent de liquidité ainsi que des créances clients de l'entité. Le suivi de la gestion des risques pour l'ensemble de l'entité est assuré par la direction générale et la direction financière de l'entité.

L'entité traite avec des banques ayant une notation de crédit et une solvabilité élevée et qui sont soumises au contrôle de la Banque centrale de Tunisie.

Pour les clients, l'entité analyse les risques de crédit de chaque nouveau client potentiel avant d'être approuvé en tant que client, conformément aux politiques établies par l'entité.

La direction financière assure le suivi du respect des conditions de crédit et examine les cas de défaut et le suivi de vieillissement de la créance afin de prendre les décisions nécessaires ou pour transférer le dossier du client défaillant au service juridique pour prendre les actions nécessaires.

L'exposition maximale au risque de crédit est égale au montant des créances ainsi que les avoirs auprès des banques.

Créances clients

Le détail des créances clients brutes se présentent ainsi :

30 juin 2021	Non échu et non provisionné	Echu et non provisionné	Provisionné	Total
Clients et comptes rattachés	113 605 186	1 025 943	2 976 509	117 607 638
Total	113 605 186	1 025 943	2 976 509	117 607 638

Avoirs en banques et dépôts bancaires

Notation *	30 juin 2021	31 décembre 2020
A	187	82
B	6 606 014	14 614 536
B-	18 712	118 609
BB	386 565	3 497 476
BB+	-	1 698 507
CCC+	669 979	-
Non notées	2 586 648	305 578
Total	10 268 105	20 234 788

(*) La notation des avoirs en banques et dépôts bancaires se base sur l'unique échelle de notation financière de l'agence de notation Standard & Poor's.

3.1.3. Risque de liquidité

L'objectif de la gestion du risque de liquidité est de s'assurer que l'entité dispose de financement suffisant pour faire face à ses obligations actuelles et futures.

La direction fait des projections de flux de trésorerie sur une base mensuelle, et prend les mesures nécessaires pour négocier avec les fournisseurs, suivre le processus de recouvrement et gérer les stocks afin d'assurer le maintien d'une trésorerie suffisante pour régler les dettes de l'entité.

La direction surveille les prévisions des besoins en liquidités de l'entité afin de s'assurer qu'elle dispose de liquidités suffisantes pour répondre aux besoins opérationnels tout en conservant à tout moment une marge de manœuvre suffisante. Ces prévisions tiennent compte des plans de financement de l'entité, du respect des covenants, du respect des objectifs de ratios de situation financière.

Le tableau ci-dessous résume les échéances des passifs financiers non actualisés de l'entité à la fin de la période :

30 juin 2021	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans
Emprunts *	1 737 988	3 775 100	10 099 659
Crédits de gestion	14 910 398	-	-
Total	16 648 386	3 775 100	10 099 659

(*) échéances y compris les intérêts.

3.2. Gestion du capital

Les objectifs de l'entité en matière de gestion du capital sont de préserver sa capacité à poursuivre ses activités afin d'offrir un retour sur investissement aux actionnaires et de maintenir une structure financière optimale pour réduire le coût du capital.

Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, l'entité peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, rembourser le capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions ou vendre des actifs pour réduire la dette.

L'entité surveille les fonds propres sur la base du ratio d'endettement. Ce ratio est calculé en divisant la dette nette sur le capital. La dette nette représente tous les emprunts et découverts et les effets à payer à long terme moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Le capital est la somme des capitaux propres, majorés des dettes nettes.

Les ratios d'endettement aux 31 décembre 2020 et au 30 juin 2021 sont les suivants :

Gestion du risque de capital	30 Juin 2021	31 décembre 2020
Emprunts	28 368 886	24 171 344
Créditeurs et autres créditeurs divers	174 148 468	144 074 397
Liquidités et équivalents de liquidités	(10 847 243)	(32 498 073)
Dettes nettes	191 670 111	135 747 668
Total capitaux propres	140 551 789	140 499 970
Total capital	332 221 900	276 247 639
Gearing ratio	58%	49%

3. Notes explicatives des principales rubriques des états financiers

A – ACTIFS :

A1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Le tableau des variations des immobilisations incorporelles et corporelles se détaille comme suit :

(En dinar tunisien)	Licences & Logiciels	Terrains	Constructions	Matériel informatique	Matériel de transport	Matériel et mobilier de bureau	Matériel et outillages	Agencements et installations	En cours corporelles	En cours incorporelles	Total
VALEURS BRUTES											
01/01/2020	2 583 222	9 648 736	33 621 068	1 843 825	3 083 137	2 099 805	7 387 284	17 832 520	11 849 860	-	89 949 457
Acquisitions	33 947	-	2 861	76 806	1 205 249	67 295	427 355	326 025	362 505	690 830	3 192 873
Cessions	-	-	-	-	(478 529)	-	-	(301 732)	-	-	(780 261)
Reclassifications	-	-	11 380 068	-	-	-	-	7 084	(11 387 153)	-	(1)
31/12/2020	2 617 169	9 648 736	45 003 997	1 920 631	3 809 857	2 167 100	7 814 639	17 863 897	825 212	690 830	92 362 068
01/01/2021	2 617 169	9 648 736	45 003 997	1 920 631	3 809 857	2 167 100	7 814 639	17 863 897	825 212	690 830	92 362 068
Acquisitions	20 590	-	-	283 438	210 364	20 125	2 881	545 330	186 375	277 441	1 546 544
Cessions	-	-	-	-	(120 011)	-	-	-	-	-	(120 011)
30/06/2021	2 637 759	9 648 736	45 003 997	2 204 069	3 900 210	2 187 225	7 817 520	18 409 227	1 011 587	968 271	93 788 601

(En dinar tunisien)	Licences & Logiciels	Terrains	Constructions	Matériel informatique	Matériel de transport	Matériel et mobilier de bureau	Matériel et outillages	Agencements et installations	En cours	En cours	Total
AMORTISSEMENTS CUMULES											
01/01/2020	(2 478 242)	-	(8 940 091)	(1 404 767)	(1 353 698)	(1 258 514)	(4 355 162)	(8 160 181)	-	-	(27 950 655)
Dotation de l'exercice	(90 217)	-	(1 682 724)	(193 412)	(563 833)	(178 269)	(608 519)	(1 524 751)	-	-	(4 841 725)
Provision pour dépréciation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cession	-	-	-	-	304 949	-	-	150 728	-	-	455 677
31/12/2020	(2 568 459)	-	(10 622 815)	(1 598 179)	(1 612 582)	(1 436 783)	(4 963 681)	(9 534 203)	-	-	(32 336 702)
01/01/2021	(2 568 459)	-	(10 622 815)	(1 598 179)	(1 612 582)	(1 436 783)	(4 963 681)	(9 534 203)	-	-	(32 336 702)
Dotation de l'exercice	(27 945)	-	(650 885)	(80 916)	(121 046)	(85 225)	(307 637)	(751 193)	-	-	(2 024 847)
Cession	-	-	-	-	42 358	-	-	-	-	-	42 358
30/06/2021	(2 596 404)	-	(11 273 700)	(1 679 095)	(1 691 270)	(1 522 008)	(5 271 318)	(10 285 396)	-	-	(34 319 191)
VALEUR NETTE COMPTABLE											
31/12/2020	48 710	9 648 736	34 381 182	322 453	2 197 275	730 317	2 850 959	8 329 693	825 212	690 830	60 025 367
30/06/2021	41 355	9 648 736	33 730 297	524 974	2 208 941	665 217	2 546 202	8 123 831	1 011 587	968 271	59 469 410

A2. Immeubles de placement

Les immeubles de placement s'élèvent au 30 juin 2021 à 7 078 366 DT contre 7 084 936 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2021	31/12/2020
Terrain	6 839 301	6 839 301
Immeuble bâti	353 185	353 185
Amortissement	(114 120)	(107 550)
Immeubles de placement nets	7 078 366	7 084 936

Les revenus des immeubles de placement se détaillent comme suit :

Désignations	2021	2020
Revenus de l'immeuble bâti	72 000	72 000
Total	72 000	72 000

A3. Droits d'utilisation

Les droits d'utilisation s'élèvent au 30 juin 2021 à 435 717 DT contre 447 493 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2021	31/12/2020
Début de période	447 493	471 045
Amortissement de la période	(11 776)	(23 552)
Fin de période	435 717	447 493

A4. Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG s'élèvent au 30 juin 2021 à 56 635 420 DT contre 61 990 395 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2021	31/12/2020
Amen Bank	45 173 870	45 594 108
Fonds gérés SICAR	7 274 484	12 155 882
ATL	4 187 066	4 240 405
Total	56 635 420	61 990 395

A5. Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers au coût amorti s'élèvent au 30 juin 2021 à 2 696 100 DT contre 2 305 561 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2021	31/12/2020
Prêts au personnel (LT)	2 004 471	1 613 932
Dépôt et cautionnements	691 629	691 629
Total	2 696 100	2 305 561

A.6. Titres de participation dans les filiales

Les titres de participation dans les filiales s'élèvent au 31 décembre 2020 à 8 249 250 DT et n'ont pas connu de variation en 2021. Ils se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2021	31/12/2020
STLV	6 249 250	6 249 250
AF CAR	3 859 414	3 859 414
CAR GROS	1 999 900	1 999 900
HEVI	100	100
Sous-total	12 108 664	12 108 664
Provisions sur les participations (*)	(3 859 414)	(3 859 414)
Total	8 249 250	8 249 250

(*) Il s'agit de la dépréciation de la participation AF CAR.

A.7. Stocks

Les stocks s'élèvent au 30 juin 2021 à 86 251 913 DT contre 69 099 590 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2021	31/12/2020
Volkswagen	10 449 819	1 752 017
Audi	14 184 025	1 143 777
Porsche	1 065 664	952 592
SEAT	18 837 074	16 545 995
SKODA	13 494 946	6 806 577
Stock véhicules neufs encours de dédouanement	25 766 590	40 489 601
Volkswagen Utilitaires	1 532 907	650 103
Stock VO	1 023 490	882 500
MAN	214 281	214 282
Stock de carburants et lubrifiants	12 150	12 860
Sous-total	86 580 946	69 450 304
Provision pour dépréciation stocks	(329 033)	(350 714)
Total	86 251 913	69 099 590

Les mouvements de la provision pour dépréciation des stocks se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2021	31/12/2020
Début de période	350 714	497 591
Provision constituée au cours de la période	-	21 681
Reprise sur provision	(21 681)	(168 558)
Fin de période	329 033	350 714

A.8. Créances clients

Les créances clients s'élèvent au 30 juin 2021 à 114 631 129 DT contre 76 665 882 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2021	31/12/2020
Clients leasing	16 680 822	16 809 429
Effets à recevoir	68 866 074	51 330 040
Clients comptes courants	12 762 797	5 863 867
Chèques à l'encaissement	2 373 443	2 907 744
Clients travaux en cours	608 207	631 345
Clients douteux	1 222 277	1 229 493
Effets et chèques impayés	183 621	179 628

Effets escomptés non échus	14 910 398	-
Sous-total	117 607 639	78 951 546
Provisions sur les clients	(2 976 510)	(2 285 664)
Total	114 631 129	76 665 882

Les mouvements de la provision sur les clients se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2021	31/12/2020
Début de période	2 285 665	1 485 705
Provision constituée au cours de la période	690 845	910 260
Reprise sur provision	-	(110 300)
Fin de période	2 976 510	2 285 665

A9. Actifs financiers au coût amorti à court terme

Les actifs financiers au coût amorti à court terme s'élèvent au 30 juin 2021 à 494 865 DT contre 748 290 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2021	31/12/2020
Avances au personnel	183 136	238 905
Prêts au personnel (CT)	361 250	558 906
Sous-total	544 386	797 811
Provisions sur les prêts au personnel	(49 521)	(49 521)
Total	494 865	748 290

A10. Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'élèvent au 30 juin 2021 à 12 884 751 DT contre 5 900 871 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2021	31/12/2020
Fournisseurs, avances et acomptes	2 154 048	1 123 969
Produits à recevoir	7 290 060	3 965 751
États impôts et taxes	2 309 373	-
Débiteurs divers	1 042 514	806 015
Charges constatées d'avance	1 547 833	967 495
Sous-total	14 343 828	6 863 230
Provisions sur les autres actifs courants	(1 459 077)	(962 359)
Total	12 884 751	5 900 871

Les mouvements de la provision se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2021	31/12/2020
Début de période	962 359	300 171
Provision constituée au cours de la période	496 718	662 188
Reprise sur provision	-	-
Fin de période	1 459 077	962 359

A.10. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 30 juin 2021 à 10 847 243 DT contre 29 590 329 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2021	31/12/2020
Banques créditrices	10 268 105	20 234 788
Effets à l'encaissement	329 800	9 069 071
Caisses	11 450	35 763
Régie d'avance et accréditifs	237 888	250 706
Total	10 847 243	29 590 329

C – CAPITAUX PROPRES

C.1 Variation des autres éléments du résultat global (AERG)

En DT	2020
Solde au 31 décembre 2020	(1 669 796)
Perte actuarielle	(24 329)
Réévaluation des instruments financiers par le biais des AERG	(354 959)
Impôts différés sur les AERG	184 219
Solde au 30 juin 2021	(1 864 865)

B –PASSIFS :

P.1 Emprunts

Les emprunts s'élèvent au 30 juin 2021 à 28 853 948 DT contre 24 652 157 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

	31/12/2020	Remboursements	Reclassements	Nouveaux crédits	30/06/2021
Emprunt Attijari Bank					
Non-courant	5 506 618		(2 705 151)		2 801 467
Courant	5 128 454	(2 520 971)	2 705 151		5 312 633
Emprunt Amen Bank					
Non-courant	4 993 277		(369 427)		4 623 849
Courant	687 398	(336 288)	369 427	-	720 537
Billets à ordre					
Courant	7 855 596	(7 855 596)			-
Effets escomptés et non échus					
Courant	-	-	-	14 910 398	14 910 398
Dette locative					
Non-courant	480 813		4 249		485 062
Total courant	13 671 448	(10 712 856)	3 074 578	14 910 398	20 943 568
Total Non-courant	10 980 708	-	3 070 329	-	7 910 380

P.2. Provision pour indemnité de départ à la retraite

Les provisions pour indemnité de départ à la retraite s'élèvent au 30 juin 2021 à 774 736 DT contre 711 475 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2021	31/12/2020
Début de l'exercice	711 475	578 151
Coût des services rendus	31 662	53 707
Coût de la désactualisation	34 304	54 574
Gain/perte actuarielle (OCI)	24 330	63 134
Remboursement	(27 035)	(38 091)
Fin de l'exercice	774 736	711 475

P.3. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 30 juin 2021 à 12 845 254 DT contre 12 812 383 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2021	31/12/2020
Provisions pour autres risques et charges	10 609 580	10 736 823
Provisions pour litiges	2 235 674	2 075 560
Total	12 845 254	12 812 383

Les mouvements de la provision pour risques et charges se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2021	31/12/2020
Début de période	12 812 383	9 282 122

Provision constituée au cours de la période	32 871	3 655 979
Reprise sur provision	-	(125 718)
Fin de période	12 845 254	12 812 383

P .4. Impôts différés

Les impôts différés s'élèvent au 30 juin 2021 à 5 988 269 DT et se détaillent comme suit :

Différences temporelles attribuables aux :	2021
Provision pour départ à la retraite	286 651
Provision pour litiges	788 923
Moins-value sur titres	5 397 198
Pertes de change latentes	768 926
Instruments de couverture	1 479 397
Contrats de location	18 258
Total des actifs d'impôts différés	8 739 353
Gains de change latents	(1 666 188)
Produits à recevoir	(29 606)
Amortissements différés	(1 055 290)
Total des passifs d'impôts différés	(2 751 084)

La charge d'impôt comptabilisée en résultat de la période s'élève au 30 juin 2021 à 7 697 498 DT et se détaille comme suit :

En DT	2021
Impôt exigible	8 043 245
Impôt différé	(345 747)
Charge d'impôt comptabilisée en résultat de la période	7 697 498

Le tableau de réconciliation entre la charge d'impôt théorique et effective se présente comme suit :

En DT	2021
Résultat avant impôt	27 444 386
Taux d'IS applicable à la société	37%
Charge d'impôt théorique	10 154 423
Charge d'impôt exigible	8 043 245
Impôt différé	(345 747)
Charge d'impôt comptabilisée	7 697 498
Différence	(2 456 925)
Différence expliquée par :	
Provisions non déductibles	387 853
Produits non imposables	(3 554 972)
Autres charges et pertes non déductibles	710 195
Total	(2 456 924)

Incertitudes liées au calcul de l'impôt exigible

Dans la détermination de la charge d'impôt exigible, la direction effectue des jugements en faisant appel à l'avis des spécialistes et consultants fiscaux. L'administration fiscale pourrait prendre des positions parfois différentes des positions arrêtées par la direction. A cet effet, la société estime la probabilité d'occurrence et les montants éventuels sujets à ces différends probables avec l'administration fiscale et constate éventuellement des provisions pour risques et charges selon la méthode du scénario le plus attendu.

La variation du passif d'impôt courant au 30 juin 2021 se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Passif d'impôt courant au 31 décembre 2020	3 447 911
Charge d'impôt exigible de 2021	8 043 245
Paiements d'impôts en 2021	(15 981 023)
Passif d'impôt courant au 30 juin 2021	4 489 867

Le tableau des mouvements des impôts différés au 30 juin 2021 se détaille comme suit :

Mouvements 2020	Solde au 31 décembre 2020	En résultat de la période	En résultat global via les AERG	Solde au 30 juin 2021
Provision pour départ à la retraite	263 246	14 403	9 002	286 651
Provision pour litiges	729 679	59 244		788 923
Moins-value sur titres	5 221 981	-	175 217	5 397 198
Pertes de change latentes	513 964	254 962	-	768 926
Gains de change latents	(888 354)	(777 834)	-	(1 666 188)
Produits à recevoir	(29 309)	(297)	-	(29 606)
Instruments de couverture	506 150	973 247	-	1 479 397
Amortissements différés	(871 383)	(183 906)	-	(1 055 289)
Contrats de location	12 328	5 930	-	18 258
Total	5 458 302	345 749	184 219	5 988 270

P.5. Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs s'élèvent au 30 juin 2021 à 169 114 113 DT contre 137 472 884 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2021	31/12/2020
Fournisseurs étrangers	165 398 390	91 736 952
Fournisseurs locaux	3 081 204	4 535 763
Fournisseurs, retenues de garantie	346 068	478 299
Fournisseurs d'immobilisations	240 322	207 801
Fournisseurs, effets à payer	48 129	24 468
Fournisseurs, factures non parvenues	-	40 489 601
Total	169 114 113	137 472 884

P.6. Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent au 30 juin 2021 à 5 034 355 DT contre 6 601 513 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2021	31/12/2020
Charges à payer	2 635 186	2 953 493
CNSS	1 115 219	1 609 619
Etats impôts et taxes	114 067	1 065 057
Provisions pour congés payés	666 691	545 149
Assurance groupe	276 246	218 534
Débours sur cartes grises	198 946	145 661

Produits constatés d'avances	24 000	60 000
Dépôts et cautionnement	4 000	4 000
Total	5 034 355	6 601 513

P.7. Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net s'élèvent au 30 juin 2021 à 3 998 371 DT contre 1 367 973 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2021	31/12/2020
Instrument de couverture passif	3 998 371	1 367 973
Total	3 998 371	1 367 973

R – L'ETAT DE RESULTAT :

R.1. Produits issus des contrats avec les clients

Les produits issus des contrats avec les clients s'élèvent au 30 juin 2021 à 274 171 437 DT contre 139 673 370 DT au 30 juin 2020 et se détaillent comme suit :

Désignations	2021	2020
Ventes de véhicules neufs	260 735 152	130 616 945
Ventes pièces de rechange et lubrifiants	7 640 037	6 351 258
Ventes de véhicules utilisés	3 986 563	1 407 533
Ventes de travaux atelier	1 576 618	1 182 526
Ventes d'accessoires de véhicules neufs	156 955	55 475
Ventes de travaux extérieurs sur véhicules neufs	67 374	59 478
Ventes de carburants	8 738	155
Total	274 171 437	139 673 370

R.2. Coûts des ventes

Les coûts des ventes s'élèvent au 30 juin 2021 à 231 305 130 DT contre 119 011 366 DT au 30 juin 2020 et se détaillent comme suit :

Désignations	2021	2020
Achats de véhicules neufs	150 104 355	79 812 963
Droits de Douanes	59 725 821	21 349 295
Achats de pièces de rechanges	7 391 629	4 770 062
Pertes de changes sur achats étrangers	3 889 311	5 380 126
Fret maritime	3 825 383	2 250 711
Achats de véhicules utilisés	3 892 817	1 157 770
Charges de personnel	759 933	3 181 235
Achats de lubrifiants	336 975	294 966
Frais de magasinage	346 410	174 145
Assurance maritime	311 071	149 186
Achats des accessoires	227 367	169 079
Travaux extérieurs	76 093	63 110
Frais de gardiennage	244 261	107 676
Achats pour les ateliers	107 937	92 246
Frais de transit	65 057	46 748
Achats de carburant	710	12 048
Total	231 305 130	119 011 366

R.3. Autres gains

Les autres gains s'élèvent au 30 juin 2021 à 557 149 DT contre 920 231 DT au 30 juin 2020 et se détaillent comme suit :

Désignations	2021	2020
Produits non récurrents	46 954	208 552
Location	336 000	170 768
Reprise sur provision stock VN	12 066	118 828
Ristournes TFP	60 489	206 699
Profits sur cessions d'immobilisations	8 369	140 026
Autres services	93 271	75 358

Total	557 149	920 231
--------------	----------------	----------------

R.4. Frais de commercialisation et de distribution

Les frais de commercialisation et de distribution s'élèvent au 30 juin 2021 à 8 583 686 DT contre 3 561 295 DT au 30 juin 2020 et se détaillent comme suit :

Désignations	2021	2020
Charge de personnel	5 740 348	2 217 136
Autres frais sur ventes	1 636 459	638 347
Publicité et insertion	704 428	129 518
Frais de déplacements	159 906	268 360
Location diverses	72 693	83 047
Cadeaux, réceptions et restaurations	37 634	66 857
Honoraires	130 503	135 932
Consommable	101 715	22 098
Total	8 583 686	3 561 295

R.5. Charges administratives

Les charges administratives s'élèvent au 30 juin 2021 à 10 562 889 DT contre 9 745 194 DT au 30 juin 2020 et se détaillent comme suit :

Désignations	2021	2020
Charge de personnel - administratif	3 436 985	3 731 591
Dotation aux amortissements	2 039 913	2 378 442
Dotations aux provisions pour risques et charges	32 871	292 293
Frais bancaires	936 484	445 719
Impôts et taxes	908 563	558 973
Honoraires	755 413	342 262
Energie	432 651	441 545
Abonnement	917 437	466 803
Entretien et réparation	323 997	329 375
Gardiennage	318 967	249 059
Assurance	217 138	172 486
Vêtements de travail	22 381	83 315
Fournitures de bureaux	72 722	67 719
Dons et subventions	34 500	127 000
Frais de formation	112 767	56 322
Autres frais sur ventes	100	2 290
Total	10 562 889	9 745 194

R.6. Autres pertes

Les autres pertes s'élèvent au 30 juin 2021 à 3 143 544 DT contre 1 080 679 DT au 30 juin 2020 et se détaillent comme suit :

Désignations	2021	2020
Dotations aux provisions sur créances	1 187 563	295 848
Dotations aux provisions sur les titres de participation	-	204 553
Pertes sur créances irrécouvrables	1 406	417 394
Autres pertes	1 832 840	92 615
Pénalités de retard	63 711	19 265
Charges nettes sur cessions d'immobilisations	58 024	51 004
Total	3 143 544	1 080 679

R.7. Produits financiers

Les produits financiers s'élèvent au 30 juin 2021 à 10 034 720 DT contre 5 836 271 DT au 30 juin 2020 et se détaillent comme suit :

Désignations	2021	2020
Dividendes reçus	9 717 158	5 606 280
Gains sur instruments de couverture	-	24 297
Intérêts créditeurs	138 334	97 862
Intérêts sur prêts au personnel	70 791	83 282
Produits nets sur placements	108 437	24 550
Total	10 034 720	5 836 271

R.8. Charges financières

Les charges financières s'élèvent au 30 juin 2021 à 3 723 671 DT contre 2 697 487 DT au 30 juin 2020 et se détaillent comme suit :

Désignations	2021	2020
Intérêts sur comptes courants	29 039	257 894
Intérêts sur crédit bancaire	877 942	1 381 232
Agios sur les effets escomptés	127 212	478 878
Moins-value sur les instruments financiers	-	500 608
Pertes sur instruments de couverture	2 630 399	-
Indemnité de départ à la retraite	34 304	54 574
Obligations locatives	24 775	24 301
Total	3 723 671	2 697 487

Tableau de passage de charges par nature

Les charges par nature se détaillent comme suit :

Désignations	2021	2020
Achats consommés	230 300 936	115 722 456
Charges de personnel	9 937 266	9 129 963
Autres charges d'exploitation	10 096 700	5 374 980
Dotations aux amortissements et aux provisions	3 260 347	3 171 137
Total	253 595 249	133 398 536

D. ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 30 juin 2021

Etat des engagements par signature (En Euros)

Banque	Au 30/06/2021
Amen Bank	23 000 000
Attijari Bank	18 000 000
BIAT	9 000 000
Total	50 000 000

Etat des cautions bancaires au 30 juin 2021 (en DT)

BIAT

Nature	Montant au 30/06/2021
Caution provisoire	43 145 DT
Caution définitive	380 131 DT
Caution de retenue de garantie	567 991 DT
Caution pour admission temporaire	1 454 600 DT
Caution de douanes	1 000 000 DT

Autres cautions bancaires	26 760 DT
Total	3 472 627 DT

AMEN BANK

Nature	Montant au 30/06/2021
Caution provisoire	-
Caution définitive	831 000 DT
Caution de retenue de garantie	581 880 DT
Caution pour admission temporaire	923 756 DT
Obligations cautionnées	8 408 314 DT
Total	10 744 950 DT

UBCI

Nature	Montant au 30/06/2021
Caution provisoire	1 500 DT
Caution définitive	3 900 DT
Total	5 400 DT

ZITOUNA

Nature	Montant au 30/06/2021
Caution définitive	29 208 DT
Caution de retenue de garantie	29 260 DT
Total	58 468 DT

Nantissement

En garantie du remboursement de l'emprunt contracté auprès de la banque Attijari, ENNAKL AUTOMOBILES a consenti un nantissement sur 1 200 000 actions Amen Bank, il est à signaler que le résiduel des actions nanties en faveur de la banque doit toujours couvrir 125% du montant de l'encours de l'emprunt, soit 10 142 626 DT au 30 juin 2021.

E. NOTE SUR LES LITIGES ET AFFAIRES EN COURS :

La société TPA « Tout Pour Auto » a introduit une requête d'arbitrage à l'encontre de la société **Ennakl Automobiles** en vue de revendiquer des indemnités au titre de la rupture du contrat de sous-concession conclu entre les deux parties. Cette procédure arbitrale fait suite à un litige précédent qui a été soldé par les tribunaux compétents en faveur de la société **Ennakl Automobiles** et de sa filiale **Car Gros**. En outre, la société **Ennakl Automobiles** a introduit une requête reconventionnelle pour la condamnation de TPA à verser des dommages et intérêts au titre des préjudices matériel et moral.

En 2021, le tribunal arbitral chargé de statuer sur le litige opposant Ennakl Automobiles et sa filiale CAR Gros a rendu son jugement définitif condamnant :

- La société Ennakl Automobiles à payer la somme de 107 337 DT (majorée des intérêts légaux) ; et
- Les sociétés Ennakl Automobiles et CAR Gros solidairement à payer la somme de 1 744 162 DT (majorée des intérêts légaux).

Etant donné que la filiale CAR Gros détenait une créance de 913 256 DT (en principal et intérêts) sur la société TPA, le tribunal arbitral a ordonné la compensation entre cette dernière et les sommes auxquelles ont été condamnées les sociétés Ennakl Automobiles et CAR Gros.

- La société **Ennakl Automobiles** a reçu en date du 23 avril 2019, une notification pour un contrôle fiscal approfondi couvrant les exercices 2015, 2016, 2017 et 2018 portant sur les différents impôts et taxes auxquels la société est soumise. En date du 20 décembre 2019, la société a reçu une notification des résultats de la vérification fiscale faisant ressortir un redressement total de 9 316 KDT en principal et pénalités et un ajustement du report d'impôt sur les sociétés de 229 KDT le ramenant à 906 KDT.

Cette notification a fait l'objet d'une réponse motivée par la société rejetant la quasi-totalité des chefs de redressement. Courant 2020, après réception de la réponse de l'administration fiscale, la société **Ennakl Automobiles** a adressé une deuxième réponse afin de contester encore une fois les chefs de redressement soulevés.

Elle a adressé dans un second temps à l'administration fiscale une demande de conciliation dans le but de solutionner ce contrôle fiscal à l'amiable.

En 2021, un accord partiel a été négocié et un projet d'acquiescement a été transmis par la société à l'administration fiscale.

A la date d'arrêté des états financiers intermédiaires, d'une part l'accord partiel négocié n'a pas été signé et d'autre part celui-ci ne couvre pas la totalité des chefs de redressement. Les procédures sont toujours en cours et le sort final de ce contrôle ne peut être estimé de façon précise.

Face à cette situation, la société, après analyse assez prudente de la probabilité de risque de chaque chef de redressement, a décidé de maintenir la provision correspondante constituée au 31 décembre 2020.

F. NOTE SUR LES EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE (PANDEMIE DU COVID-19) :

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 et son expansion depuis le mois de mars 2020 et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, dont principalement le confinement sanitaire et l'instauration d'un couvre-feu, induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes quant aux impacts futurs. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises.

De son côté, la société Ennakl Automobiles a continué à adopter en 2021 les mesures de protection nécessaires pour face à cette pandémie et pour protéger son personnel, notamment celles recommandées par le ministère de la santé. Ses activités ont été affectées à partir du mois de mars 2020 mais une reprise a été constatée à partir du mois de mai 2020 en se poursuivant jusqu'en 2021 grâce à un plan de relance efficace qui a permis à la société de réduire les impacts négatifs de la pandémie sur ses différents business.

Cette pandémie sévit toujours en 2021, Toutefois, aucun fait n'a été identifié par la direction entraînant des changements significatifs dans les hypothèses et les jugements retenus pour l'établissement des états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2021.

A la date de publication des états financiers intermédiaires, la direction ne dispose pas d'assez d'éléments probants permettant d'évaluer les impacts éventuels futurs mais affirme n'avoir connaissance d'aucune incertitude significative de nature à remettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Ces états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration le **27 août 2021** sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée au Covid-19.

G. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES :

Les informations sur les parties liées au 30/06/2021 se présentent comme suit :

1) Location d'un centre de logistique à la société Car Gros

La société Ennakl Automobiles a loué à la société Car Gros un immeuble composé administratif et d'un dépôt et d'un parking d'une superficie de 10 000 m situé à la Goulette. Le loyer au 30/06/2021 suivant l'avenant du 01/01/2021 s'élève à 300 000 DT HT.

2) Charges communes 2021 Ennakl Automobiles / Car Gros

La société Ennakl Automobiles a facturé à la société Car Gros un montant de 353 397 DT HT au titre des charges communes fin juin 2021.

3) Achats et ventes Ennakl Automobiles / Car Gros 2021 et opérations diverses

- La société Car Gros a facturé à la société Ennakl Automobiles un montant de 8 822 297 DT HT net de remises à titre de vente de pièces de rechanges.
- La part de la société Ennakl Automobiles dans les dividendes à distribuer par Car Gros sur le résultat de l'exercice 2020 est de 4 999 750 DT.
- La société Ennakl Automobiles a facturé à la société Car Gros un montant de 24 545 DT HT au titre de réparations de véhicules.
- La société Car Gros a cédé à la société Ennakl Automobiles une créance pour un montant brut de 612 074 DT.

4) Opérations réalisées avec la filiale STLV

- La société « STLV » a facturé à la société Ennakl Automobiles un montant de 73 671 DT HT au titre de location de véhicules.
- La société STLV a facturé à la société Ennakl Automobiles un montant de 60 000 DT hors taxes au titre de prestations de services d'assistance, d'étude et développement.
- La société Ennakl Automobiles a facturé à la société STLV un montant de 23 833 DT HT au titre de réparations de véhicules.
- La société Ennakl Automobiles a pris en charge des frais de mission à l'étranger pour le compte de la société STLV. Au 30/06/2021, le solde du compte débiteur divers correspondant de la société STLV chez la société Ennakl Automobiles s'élève à 14 077 DT.
- Facturation par la société Ennakl Automobiles à la société STLV de la vente de véhicules pour un montant de 2 157 227 DT en hors taxes et net des remises.

5) Fonds gérés déposés auprès de l'Amen SICAR et rémunérations

Au 30/06/2021, les fonds gérés déposés auprès de l'Amen SICAR sont d'un montant de 6 000 000 dinars. Les fonds gérés étaient à l'ordre de 11 000 000 dinars au 31/12/2020.

Un remboursement à hauteur de 5 000 000 dinars a été effectué courant le premier semestre de 2021, ainsi que la plus-value correspondante s'élevant à 101 673 DT.

La société Ennakl Automobiles a inscrit en produits à recevoir au 31/12/2020 un montant de 970 000 DT au titre de la plus-value relative à la souscription de 2015 auprès de l'Amen SICAR qui a été encaissée en 2021.

La société Ennakl Automobiles a inscrit en charges à payer au 30/06/2021 le montant de 30 000 DT au titre de la commission de gestion des fonds gérés au taux de 1% au profit de l'Amen SICAR.

La société Ennakl Automobiles a inscrit aux produits à recevoir au 30/06/2021 titre les revenus des fonds gérés déposés auprès de « l'Amen SICAR » d'un montant de 6 764 DT ramenant le solde en date de clôture à 17 424 DT.

6) Frais d'assurance encourus avec Assurances COMAR

La société « Ennakl Automobiles » a encourus auprès de « l'Assurances COMAR », au 30/06/2021 des frais d'assurance s'élevant à 1 271 754 dinars.

7) Obligations et engagements avec les dirigeants

Les rémunérations servies aux dirigeants de la société au 30/06/2021 peuvent être synthétisées comme suit :

Nature de la	M. Ibrahim	M. Ahmed	M. Mohamed	M. Laâroussi	M. Abdelatif
--------------	------------	----------	------------	--------------	--------------

rémunération brute	DEBBACHE ¹		Maher JAIET ¹		Habib LASREM ¹		BEN YEDDER ¹		HAMAM ²	
	Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Directeur Général Adjoint		Secrétaire Général		Président	
	Charges	Passifs	Charges	Passifs	Charges	Passifs	Charges	Passifs	Charges	Passifs
Rémunération brute ¹	180 616	-	108 949	-	130 616	-	90 616	-	100 000	-

¹ Rémunération brute totale incluant salaires, primes et avantages en nature (voitures de fonction et quotas d'essence)

² Rémunération servie en 2021 conformément à la décision du Comité de Rémunération du 16 juillet 2020 d'attribuer à M. Abdellatif HAMAM en sa qualité de Président du Conseil une rémunération brute annuelle de 200 000 DT, une voiture de fonction, un quota carburant et des frais de portable.

8) Rémunérations servies aux représentants permanents des administrateurs membres du comité permanent d'audit

La société Ennakl automobiles a inscrit au premier semestre de 2021 en charges à payer la rémunération revenant aux membres du comité permanent d'audit (composé d'administrateurs et de non-administrateurs) pour un montant de 10 000 DT.

9) Rémunérations servies aux administrateurs

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2021. Au titre du premier semestre 2021, la charge s'élève à 24 000 DT et est non encore réglée au 30/06/2021.

10) Participation aux frais de siège de la société PGI Holding

La société Ennakl Automobiles a comptabilisé aux charges à payer pour le compte de la PGI Holding le montant de 80 000 DT HTC à titre de participation aux frais de siège de cette dernière suivant la convention conclue à cet effet.

11) Emprunt bancaire auprès de l'Amen Bank

La société Ennakl Automobiles a obtenu un emprunt auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :

- Date : 17/04/2020
- Principal : 6 000 000 dinars
- Mode de paiement : 84 mois
- Taux d'intérêt : 9,35%

Ce prêt a fait l'objet de remboursement au premier semestre 2021 à hauteur de 336 288 DT. Par ailleurs, les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 236 162 DT.

12) Opérations d'achats et de ventes réalisées avec les parties liées (Groupe Amen Bank et Groupe PGH) au 30/06/2021

La société Ennakl Automobiles a facturé à titre de vente de véhicules neufs et de prestations de services après-vente lors de l'année 2020 ce qui suit (En TTC) :

- « Assurance Comar » : 473 685 DT
- « El Mazraa » : 317 641 DT
- « PGH » : 464 091 DT
- « PARENIN » : 47 111 DT
- « CAFES BEN YEDDER » : 539 194 DT
- « CAFES BONDIN » : 83 666 DT
- « AMEN SANTE » : 1 525 DT
- « AMEN BANK » : 791 974 DT

13) Opérations de vente par leasing réalisées jusqu'au 30/06/2021 et financées par la société Tunisie Leasing

La société Tunisie Leasing a financé des opérations de vente réalisées par la société Ennakl Automobiles durant le premier semestre 2021 pour un montant total de 30 975 915 DT TTC.

14) Opérations de vente par leasing réalisées jusqu'au 30/06/2021 et financées par la société ATL

La société ATL a financé des opérations de vente réalisées par la société Ennakl Automobiles durant le premier semestre 2021 pour un montant total de 19 346 658 DT TTC.

15) Billets à ordre avec Amen Bank

Au cours de l'exercice 2020, Ennakl Automobiles a souscrit et encaissé des billets à ordre au bénéfice de l'Amen Bank aux modalités suivantes :

- Taux d'intérêt : TMM+1,5%
- Echéance : 90 jours

Au 31 décembre 2020, le solde des billets à ordre souscrits et non encore échus s'élève à 7 855 598 DT.

Ces billets à ordre ont été remboursés intégralement au cours du premier trimestre 2021.

16) Emprunt bancaire pour financer l'achat d'un bloc d'actions Amen Bank

La société Ennakl Automobiles a acquis, au cours de l'exercice 2017, un bloc d'actions Amen Bank pour un montant global de 26 529 604 DT dont 24 000 000 DT financés par emprunt bancaire contracté auprès d'Attijari Bank à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,85%. Cet emprunt a fait l'objet de remboursement au premier semestre de 2021 à hauteur de 2 520 971 DT. Par ailleurs, les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 565 623 DT.

17) Prêts à court terme auprès de l'Amen Bank

Le 15 mai 2020, Ennakl Automobiles a signé un contrat de prêt avec l'Amen Bank portant sur une enveloppe de crédit à court terme, dont la somme globale en principal s'élève à 130 200 000 DT détaillé comme suit :

Escompte LC pour un montant de 18 000 000 DT (à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,85%),

- Découvert en compte pour un montant de 15 000 000 DT (à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,85%),
- Financement de droit de douanes pour un montant de 9 000 000 DT (à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,85%),
- Admissions temporaires pour un montant de 3 000 000 DT,
(L'encours au 30 juin 2021 s'élève à 831 000 DT)
- Cautions provisoires pour un montant de 100 000 DT,
- Obligations cautionnées pour un montant de 10 000 000 DT,
(L'encours au 30 juin 2021 s'élève à 8 408 314 DT)
- Cautions définitives pour un montant de 500 000 DT,
(L'encours au 30 juin 2021 s'élève à 581 880 DT)
- Cautions de retenue de garantie sur marché public pour un montant de 1 000 000 DT,
(assortis d'une commission d'engagement de 0,15% par mois)
(L'encours au 30 juin 2021 s'élève à 923 756 DT)
- Crédits documentaires pour un montant de 73 600 000 DT (assortis d'une commission d'engagement de 0,09% par mois).
(L'encours au 30 juin 2021 s'élève à 23 000 000 EUR)

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS
INTERMEDIAIRES INDIVIDUELSARRETES AU 30 JUIN 2021
CONFORMEMENT AU REFERENTIEL IFRS**

Tunis, le 14 septembre 2021,

Messieurs les Actionnaires de la société
ENNAKL AUTOMOBILES S.A.
Z.I Ariana – Aéroport BP 129- 1080 Tunis

Introduction

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers individuels intermédiaires, ci-joints, de la société « ENNAKL automobiles », arrêtés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne, comprenant l'état de la situation financière au 30 juin 2021, l'état de résultat net et des autres éléments du résultat global, le tableau de variations des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers individuels font apparaître un total net bilan de **365 662 433 TND**, un total des capitaux propres de **140 551 789 TND** y compris le résultat bénéficiaire s'élevant à **19 746 888 TND**.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers individuels intermédiaires, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne. Il nous appartient d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen limité de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables, ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers individuels intermédiaires ci-joints de la société **ENNAKL AUTOMOBILES S.A.** arrêtés au 30 juin 2021, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour la période de six mois close à cette date, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne.

Observation

Nous attirons votre attention sur les situations décrites au niveau des notes E et F aux états financiers se rapportant respectivement aux affaires et litiges en cours et à la pandémie du Covid 19 et aux incertitudes liées à son impact éventuel sur les états financiers des exercices futurs.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Les co-commissaires aux comptes

Expert-Partners

**Les commissaires aux comptes
associés - M.T.B.F.**

**Salah MEZIOU
Managing Partner**

**Mohamed Lassaad BORJI
Partner**